



Salon
Du Gout
du Bon
du Beau

100% PRODUCTEURS
& ARTISANS

VINS
GASTRONOMIE

ARTS DE
LA TABLE

CUISINE
CRÉATIVE

PÉRIGUEUX | PARC DES EXPOSITIONS | 27.28.29 NOVEMBRE 2020



Après une période « inédite » qui nous a « chamboulé », nous avons souhaité proposer un évènement « plaisir », retrouver nos joies gustatives et poursuivre le désir de **CONSOMMER AUTREMENT** !

CONSOMMER AUTREMENT c'est se rapprocher du Producteur, revenir vers l'Authenticité, préférer la Qualité à la Quantité, privilégier les Saisons, s'intéresser à la Genèse d'un Produit, d'un Savoir-Faire... Aimer et choisir ce qui a du **Goût, ce qui est Bon et Beau.**

Pour toutes ces raisons nous vous proposons de nous rejoindre sur ce Salon du Goût, du Bon et du Beau.

Sur un évènement Qualitatif grâce à une identification et une sélection rigoureuse des exposants, venez à la rencontre de visiteurs passionnés, d'un public à la recherche d'échanges et amoureux de la gastronomie.

UNE VISIBILITÉ OPTIMALE :

Grace à des parcours thématiques de visite, des référencements par terroir, des mises en avant de produits, des savoir-faire et de nombreuses animations, vous pourrez bénéficier d'une visibilité renforcée.

Amis Producteurs, Artisans, Vignerons, Professionnels de la Gastronomie et Organismes de Promotion, nous serions heureux de collaborer avec vous sur cette manifestation et étudier ensemble votre participation.

EN CHIFFRES

10 000 VISITEURS
GASTRONOMES

3000 M²
D'EXPOSITION

120
EXPOSANTS

2
NOCTURNES

La Gastronomie comme moyen d'aller à la rencontre de l'autre

DÉMARCHER de nouveaux clients, en exposant sur ce nouveau rendez-vous, qui se veut innovant et qualitatif.

COMMERCIALISER vos produits, faites découvrir des goûts différents, des saveurs uniques...

BOOSTER votre notoriété, et assurez-vous la fidélité d'une clientèle de connaisseurs.

OPTIMISER votre image en profitant d'un plan de communication dynamique et innovant !

TRANSMETTRE votre savoir-faire, car c'est pour ça que la Gastronomie nous est chère... Elle est un patrimoine qu'on peut léguer !

Les Ilots Terroir



Regroupez-vous sur 1 îlot représentatif de votre terroir, de votre département, de votre région.

Partager à plusieurs un espace d'exposition et bénéficier d'une visibilité plus forte.

L'UNION FAIT LA FORCE !!!

Proposer à des producteurs issus de votre bassin de vie de venir exposer avec vous sur cet évènement et créer un regroupement thématique régional.

| VOIR BON DE COMMANDE |

DU BON... ET DU BEAU... DU FRAIS & DU CUISINÉ...

 Vins, Bières et spiritueux

 Produits sucrés

 Produits carnés

 Epices

 Produits laitiers

 Arts de la Table

 Fruits et légumes

 Tourisme Gourmand



Les Tables Gourmandes

Disposées en îlot et dispersées sur l'ensemble du salon, elles vous permettent de proposer de la restauration à consommer sur place.



Les Promesses de son succès !!!



Une sélection rigoureuse des exposants



Une date propice aux achats de fin d'année



Un lieu emblématique de la Gastronomie « Le Périgord »



Un lieu idéal : le Parc des Expositions du Périgord jouit d'une implantation privilégiée au sein de la grande région Nouvelle Aquitaine. Se situant à 15 mn de l'autoroute A89, qui relie Bordeaux (1h environ) à Lyon, le Parc des Expositions bénéficie d'une desserte idéale permettant un accès rapide à tous types de véhicules.

PROFITEZ DES PARCOURS DE VISITE



LA ROUTE DES VINS

Une balade thématique mettant en avant les vigneron et appellations présents sur la manifestation.

Une visite guidée pour mieux découvrir et déguster les vins du salon.



LA ROUTE DES BIÈRES

Avec la thématique FESTI'BIÈRES, nous proposerons un parcours de visite pour découvrir l'originalité et la particularité de nos BRASSERIES ARTISANALES RÉGIONALES.



LA ROUTE DES FROMAGES

Dans l'esprit de la Route des Vins, nous proposerons un parcours dédié et guidé pour découvrir les fromages de France exposés sur le Salon.



Pleins feux sur les Animations !!! démonstrations, ateliers, cuisine...



VOTRE PRODUCTION À L'HONNEUR

30 minutes sur un espace dédié à votre promotion, avec écran géant, sonorisation, espace de dégustation pour 15/20 personnes.

LES ATELIERS « PRODUITS »

Racontez-vous et présentez votre produit... 30 minutes pour donner envie au visiteur de venir vous rencontrer sur votre stand !

MASTER CLASS VIN

Du cep à la dégustation, amis vigneron, profitez de cet espace pour partager votre passion...

CUISINEZ AVEC...

Votre produit magnifié par des chefs locaux... Savoir-faire et recettes innovantes.

DES ANIMATIONS FORTES & GRATUITES

Avec la présence de Chefs, d'Artisans Métiers de Bouche, de Personnalités Gastronomes Locales, la manifestation proposera des Animations Qualitatives sur la grande Scène du Salon :

- JE CUISINE AVEC...
- J'APPRENDS AVEC...
- DÉMONSTRATIONS DE CHEFS
- ATELIERS ENFANTS
- MASTER CLASS : Elles seront organisées tout au long de la journée et animées par les vigneron présents sur le salon. Une découverte du terroir, des appellations et des vins.
- JEUX CONCOURS avec des Séjours et Paniers Gourmands à gagner.



UN PLAN DE COMMUNICATION CIBLÉ

AFFICHAGE

Affichage grand format : 4x3
PÉRIGUEUX & BERGERAC, 2 m²
SARLAT

Affichage commerçants

Affichage électronique sur les
panneaux lumineux

Banderoles et fléchage mis en place
à l'approche du salon

MARKETING DIRECT

Mailing ciblé auprès des associations
et clubs gastronomiques et viticoles

Mailing ciblé auprès des
regroupements et clubs de
restaurateurs

Actions ciblées via les professionnels
(restaurants, épicerie, cavistes,
fromagers, épicerie fines, auberges,
brasseries)

Vendredi soir : « Soirée VIP
Entreprises » invitations ciblées
auprès des chefs d'entreprise et
clubs-regroupements d'acteurs
économiques

MÉDIAS/PRESSE

Communication Presse

SUD OUEST - DORDOGNE LIBRE
LE DÉMOCRATE - L'ESSOR SARLADAIS

Communication Radio

Partenariat spots radios locales
FRANCE BLEU PERIGORD
CHERIE FM - BERGERAC 95 - RVB

Partenariat Médias Locaux

Des communiqués thématiques
mettant en avant les exposants,
leurs produits, leur histoire

DIGITAL

Réseaux sociaux :
facebook, instagram, twitter...

Site web dédié à l'évènement
www.dugoutdubondubeau.fr
en ligne à partir de septembre 2020

VOS CONTACTS

Cédric Dumas

Tél. 06 88 18 39 82
cedric.dumas@alliance-expo.fr

Michael CHOURY

Tél. 06 72 73 76 49
michael.choury@alliance-expo.fr

Annie-France LASFARGEAS

Tél. 06 49 28 87 09
afrance.lasfargeas@gmail.com

SERVICE COMMUNICATION

Aurélie TOURNIER
aurelie.tournier@alliance-expo.fr



BON DE COMMANDE EXPOSANT

27.28.29
NOVEMBRE 2020

au Parc Expo, Périgueux

**Dossier à retourner signé,
accompagné du règlement**
ALLIANCE EXPO
70 BIS BOULEVARD STALINGRAD
24000 PÉRIGUEUX

EXPOSANT

Nom / Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

Site web : Page Facebook :

N° Siret :

VOTRE RÉFÉRENCIEMENT

Merci d'indiquer les informations que vous souhaitez dans les supports de communication (prospectus, site internet, réseaux sociaux, enseigne salon...). Merci de joindre également votre logo, en format image 300 DPI à aurelie.tournier@alliance-expo.fr

Nom Commercial :

Adresse :

Tél : Mail :

Site web : Page Facebook :

Activités :

► VINS

**Préciser votre région
et toutes les appellations
présentées sur le salon**

Plaisirs salés

- Charcuterie, salaison
- Foie gras
- Fromages
- Viandes
- Traiteur
- Légumes frais/secs
- Autres :

Plaisirs d'ailleurs

- Produits exotiques
- Cuisine et spécialités étrangères
- Saveurs du monde
- Autres :

Plaisirs d'assaisonner

- Arômes, épices
- Condiments
- Huile
- Autres :

Plaisirs boissons

- Thés, cafés
- Sirops, jus de fruits
- Spiritueux, liqueurs
- Bières
- Autres :

Plaisirs de la mer et des rivières

- Caviars

- Crustacés et fruits de mer
- Poissons
- Autres :

Plaisirs de la cuisine créative

- Arts de la table
- Ustensiles de cuisine
- Linges de table
- Autres :

► GASTRONOMIE

**Préciser votre région
et toutes les appellations
présentées sur le salon**

FRAIS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES

OFFERTS POUR TOUTE COMMANDE PASSÉE
AVANT LE 30 JUILLET 2020

80 €

Inclus dans les frais : frais de dossier, inscription sur le site internet, badges exposants, 2 affichettes et 20 invitations.

STAND	PRIX UNITAIRE (HT)	QUANTITÉ	TOTAL (HT)
STAND INDIVIDUEL			
Comprenant : structure, cloisons, 1 branchement électrique, 1 rampe de 3 spots, enseigne, Wifi.			
Stand 6 m ²	390 €€
Stand 9 m ²	580 €€
Option : une réserve 2x1 m avec porte fermant à clé	150 €€
Option : une rampe de 3 spots supplémentaire	50 €€

Les Îlots Terroir

Comprenant : structure, cloisons, alimentation électrique, éclairage (rampes de spots), enseigne, Wifi.

POUR TOUTE RÉSERVATION D'UN ÎLOT :

- + Banderole installée au dessus de votre îlot (visibilité garantie)
- + Une réserve avec porte fermant à clé
- + 50 invitations supplémentaires par îlot
- + 1 Stand Promotion pour un institutionnel (Chambre d'Agriculture, marques, SIQO...)
- + 1 petit espace cuisson installé au centre de l'îlot



ILOT 24 M ²	1560 €€
ILOT 36 M ²	2320 €€
ILOT 54 M ²	3400 €€

2 îlots achetés
-10%

OUTILS DE COMMUNICATION - EN OPTION

PRIX UNITAIRE (HT)

QUANTITÉ

TOTAL (HT)

VISUELS STAND

Banderole 3x1 m installée 1 m au dessus de votre stand	130€€
Roll up 2x0.85 m 	135€€

WEB

Bannière large 1080x200 px (visible sur la page d'accueil)	180€€
Pavé 250x250 px (visible sur toutes les pages)	130€€

PROSPECTUS distribué en boîtes aux lettres et remis à l'entrée du salon

Encart pub (type format carte de visite)	80€€
--	-----	-------	--------

LOGO

Logo sur le plan à l'intérieur du prospectus	80€€
Au dos des invitations	500€€
Sur les campagnes d'affichage (4x3 Périgueux/Bergerac - 2m ² Sarlat)	450€€

MERCHANDISING

Distribution d'un document ou d'un goodies à l'accueil du salon	300€€
---	------	-------	--------

Votre contrat de participation doit nous parvenir accompagné :
- d'un acompte de 50 % du total général, soit€,
Le versement du solde devra nous parvenir avant le 06/11/2020, soit€
Possibilité de régler en plusieurs fois (nous consulter).

Toute inscription arrivant après cette date devra être accompagnée du règlement total.

MODE DE RÈGLEMENT : Chèque à libeller à l'ordre de « ALLIANCE EXPO »

Virement bancaire (rib transmis par email sur demande)

TOTAL HT

TVA 20%

TOTAL TTC

Numéro(s) de stand/îlot choisi (voir page 4) :

Choix 1 : Choix 2 : Choix 3 :

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : L'organisme apprécie la qualification des candidats exposants conformément aux critères qu'il a défini pour répondre à l'objet du Salon, et se réserve le droit de refuser un contrat de participation en fonction du nombre d'exposants déjà inscrits et qui présenterait les mêmes produits ou services.

Article 2 : Les exposants prennent possession de leur stand en début de salon et doivent le restituer dans le même état à la fin du Salon. Ils ne peuvent procéder à des modifications qui rompraient l'harmonie avec la structure des autres stands. Ils restent responsables des dommages causés au matériel et mobilier mis à leur disposition.

L'exposant s'engage à ne pas peindre, percer, punaiser, scotcher ou dégrader les structures et panneaux de son stand. Toutes détériorations du stand seront facturées avec obligation d'honorer la facture sous huitaine.

Article 3 : La réservation d'emplacement est complétée et signée par le futur exposant pour son compte propre ou pour le compte de la société qu'il présente.

Article 4 : L'exposant ne peut présenter que les matériels, produits, ou services pour lesquels il a signé sa réservation. Ils doivent correspondre à la définition du Salon prévue par l'organisateur. Il ne peut faire de publicité ou de propagande pour des firmes non exposantes, ni sous louer ou prêter son emplacement pour une autre activité.

Article 5 : L'exposant, lorsqu'il a adhéré, s'oblige à occuper le stand pendant toute la durée du salon. Il s'interdit d'installer ou démonter à l'intérieur des horaires d'ouverture du salon.

L'exposant est soumis aux règles et mesures d'ordre et de police prescrites par l'organisateur et le propriétaire des lieux ; tout manquement peut entraîner l'exclusion immédiate du contrevenant sans remboursement des sommes versées et sans que la responsabilité de l'organisateur soit recherchée.

Article 6 : L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements. Il se réserve le droit d'apporter des modifications, toutes les fois qu'il le jugera utile dans l'intérêt de la manifestation.

Si l'organisateur était empêché de fournir le stand à l'endroit prévu à l'origine, l'exposant ne peut faire valoir aucun droit à indemnité si un autre emplacement lui est attribué à l'équivalent ; de la même façon, l'organisateur se réserve le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée du salon sans que les participants ne puissent exiger d'indemnités.

Article 7 : L'exposant ne peut distribuer d'informations et documentations qui ne sont pas en relation directe avec l'objet de sa réservation de stand. Il ne pourra diffuser ou racoler en dehors de son stand. Il ne pourra pas utiliser d'amplification sonore, quelle qu'elle soit.

Article 8 : Les entreprises agréées par l'organisateur sont seules habilitées à effectuer les travaux et fournitures de matériel, ceci, conformément aux règles de sécurité.

Article 9 : Toute publicité et décoration extérieures au stand est interdite. A l'intérieur des stands, l'organisateur se réserve le droit d'interdire une affiche ou tout autre décoration au bon ordre, à la bonne tenue ou simplement à l'objet du salon.

Article 10 : Sauf cas de force majeure, toute adhésion engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture.

Dans le cas où un exposant renoncerait à sa participation il reste redevable de la totalité du décompte. Toutefois en cas de désistement dûment justifié et notifié par lettre recommandée A/R au plus tard 30 jours francs avant l'ouverture de la manifestation, les sommes versées devront lui être remboursées à l'exception des droits de dossier qui restent définitivement acquis à Alliance Expo. Par contre lorsque le désistement intervient moins de 30 jours francs avant l'ouverture de la manifestation la direction d'Alliance Expo se réserve le droit de conserver la totalité des sommes versées et de réclamer le solde de la facture.

Article 11 : L'assurance obligatoire suivant la réglementation des Foires et Salons de France, « Tous risques expositions et Responsabilité Civile » est souscrite aux frais des participants.

La prime d'assurance incluse dans les Frais d'assurance garantit :

- L'ensemble des matériels exposés, agencements et installations pour un premier risque à concurrence de 1524 € limité aux dégâts matériels, exclu la privation de jouissance, manque à gagner, avec franchise de 150 €, sur les périodes d'exposition, hors périodes de montage et démontage.
- La responsabilité Civile de l'exposant à l'égard des tiers pour tous dommages.

L'adhérent devra également prévoir dans son contrat d'assurances une couverture pour frais engagés en cas de non-participation au salon pour cause de force majeure.

Article 12 : Les exposants peuvent vendre ou prendre commande auprès du public dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 7 Avril 1970 (article 1 paragraphe 2). La sortie du matériel acheté est autorisée sur présentation de la facture. Les dégustations payantes sont interdites en dehors des lieux prévus par l'organisateur. Si une dérogation devait être accordée, elle serait soumise aux règles qui les régissent.

Article 13 : Les photographes peuvent opérer dans le salon après autorisation nominative de l'organisateur. Un exemplaire de chaque cliché pris dans le salon devra lui être remis.

Article 14 : Le règlement général des Foires et Salons édité par la FFSF et approuvé par le Ministère du Commerce (Arrêté du 7 Avril 1970 – Article 1 paragraphe 8) est applicable aux exposants sous réserve des dispositions complémentaires prévues par le présent règlement.

Article 15 : Alliance Expo assurera un gardiennage, chaque nuit à partir de l'installation jusqu'au lundi matin et ne pourra être tenu responsable des vols pendant les heures d'ouverture du salon.

De même Alliance Expo décline toute responsabilité en cas de vol au montage ou démontage des stands.

Article 16 : Alliance Expo se réserve le droit de modifier les divers éléments de la manifestation suivant les impératifs qui lui seraient propres ou que des événements extérieurs provoqueraient.

Article 17 : En cas de force majeure Alliance Expo se réserve le droit de modifier la date du salon, de confier à une société tiers, l'organisation sans supplément ni modification de tarif, sans qu'aucune réclamation ou annulation ne puisse être faite par les exposants.

Article 18 : La sous-location de l'emplacement est interdite.

Article 19 : En cas de litige, ou les 2 parties n'arriveraient pas à trouver un accord amiable seul le Tribunal de Commerce de Périgueux est compétent

Je soussigné(e) (nom, prénom)

.....

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales du salon Du Goût, du Bon, du Beau Périgueux, et m'engage à occuper, sous réserve d'admission par le comité d'organisation, l'emplacement défini dans le présent document.

Je m'engage à ne pas percer, clouer, trouser, coller au moyen d'adhésif double face les cloisons mises à ma disposition. A défaut je m'engage irrévocablement à régler la somme de 35 € ht pour chaque section de cloison dégradée.

Je m'engage à ne laisser aucun déchet sur mon stand ou dans les allées (des bennes seront à ma disposition sur le site). A défaut je m'engage à régler une pénalité de 150€.

Date : Fait à

Cachet et signature de l'entreprise (obligatoires)



70 Bis Boulevard Stalingrad - 24000 Périgueux
Tél. 05 53 45 72 12
email : cedric.dumas@alliance-expo.fr
SIRET : 753 062 355 000 23

